



Quelles
subventions
pour mon
association ?

2021-2022



ÉDITO

L'Essonne possède un tissu associatif riche de 17 500 associations. Chaque année, le Département se place à leurs côtés en renouvelant son soutien et en organisant des temps d'échanges, des formations gratuites, des petits déjeuners, des conférences, des matinées citoyennes pour donner de l'écho à cette capacité forte de partage, de compétences et de talents multiples. Maillon fort du territoire, les associations contribuent, sur le terrain, au mieux « vivre ensemble ». Qu'il s'agisse de solidarité, de loisirs, de sports, d'éducation ou de culture, leurs interventions couvrent tous les champs de la vie quotidienne. Le Département est heureux de pouvoir les accompagner dans chacun de leurs engagements au service des Essonnien(ne)s.



Samia Cartier
Conseillère déléguée
en charge de la vie
associative

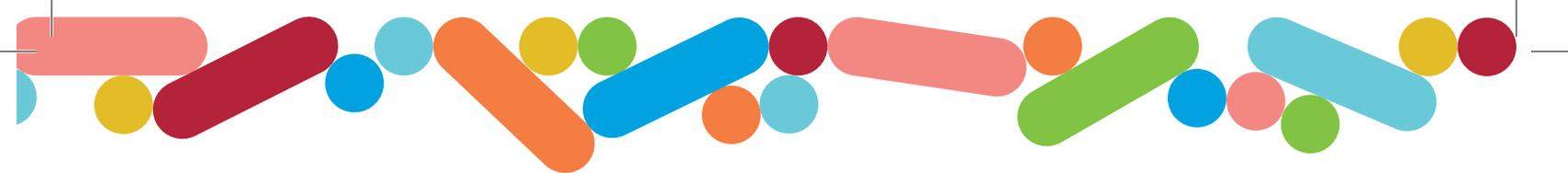


Sandrine Gelot
Vice-présidente déléguée
à la jeunesse, aux sports
et à la vie associative



François Durovray
Président
du Département
de l'Essonne





Comment faire votre demande de subvention ?

Formulaire à télécharger sur
associations.essonne.fr

Le dossier est à retourner par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne
Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex

OU

par mail à : geu-asso@cd-essonne.fr

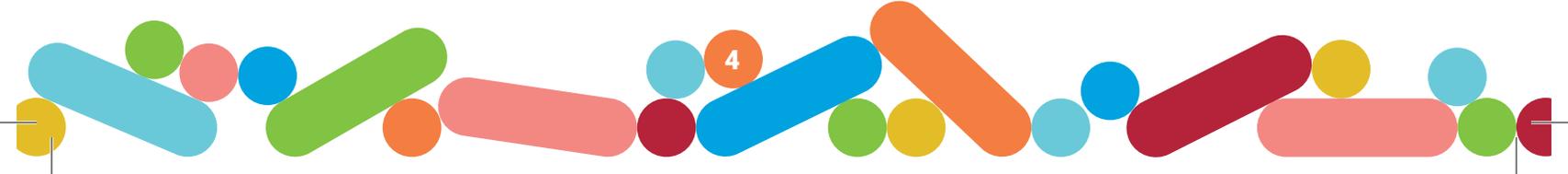
Si vous choisissez ce mode d'envoi, **n'utilisez pas d'espace de stockage type Wetransfer**
(vos dossiers ne seront pas récupérés).

Compressez au maximum vos documents afin de les envoyer en un minimum de mails.
Inscrivez dans l'objet de votre mail, l'intitulé :
type de subvention + nom de l'association

ATTENTION, UTILISEZ UN SEUL ET UNIQUE MODE D'ENVOI

Un numéro unique pour joindre le Département

01 60 91 65 97



CITOYENNETÉ, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants	Projets visant à : > favoriser le lien intergénérationnel et la transmission des valeurs portées par le monde combattant auprès des jeunes générations, > développer la connaissance historique et le devoir de mémoire auprès des élèves des établissements scolaires du Département, > encourager les projets d'envergure départementale, s'inscrivant dans le cadre du devoir de mémoire et destinés aux élèves des établissements scolaires du Département.	Début janvier 2022	Mars 2022
Aide achat drapeaux/ gants blancs	> Association ayant son siège social en Essonne. > Sur présentation d'un devis.	Toute l'année	
Appel à projets citoyenneté,	Projets visant à : > renforcer la connaissance, la transmission des valeurs de la République et le dialogue autour de ces valeurs, > prévenir et lutter contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie > favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes > entretenir le devoir de mémoire et favoriser sa transmission > encourager l'engagement citoyen	Mi-septembre 2021	Mi-novembre 2021
Appel à projets jeunesse	Projets visant à : > encourager l'engagement citoyen des jeunes > le rapprochement des jeunes et des institutions > développer l'autonomie des jeunes	Mi-septembre 2021	Mi-novembre 2021
Clubs de loisirs 3^e âge	Aide au fonctionnement et projets. Les projets sont examinés en fonction de : la créativité, le dynamisme et le renouvellement, la communication, la solidarité, la mobilisation des usagers.	Début janvier 2022	Mars 2022
Appel à projets vie associative	Projets visant au développement numérique : Soutien aux projets des associations destinés à faire monter en compétence les autres associations et leurs bénévoles sur les outils et usages numériques pour la gestion associative.	1 ^{er} semestre 2022	
Aide à l'investissement des associations	L'aide en investissement s'adresse aux associations essonniennes, déjà partenaires du Département, qui portent des actions au bénéfice des Essonniens.	Toute l'année	Toute l'année

CULTURE ET ACTION INTERNATIONALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Aide aux opérateurs culturels (AOC) professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif réservé aux structures professionnelles. > Analyse du dossier en fonction des orientations de la politique culturelle départementale. 	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr
Aide au dynamisme associatif (ADA) pour les petites associations culturelles locales	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif réservé aux associations amateurs et bénévoles. > Analyse du dossier en fonction des orientations de la politique culturelle départementale. 	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr
Appel à projets d'action internationale	Dispositif ouvert aux acteurs essonniens (associations, établissements scolaires, universités, collectivités territoriales, regroupements intercommunaux, établissements publics) portant un projet de coopération internationale.	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr
Aide à l'investissement des associations	L'aide à l'investissement s'adresse aux associations essonniennes déjà partenaires du Département qui portent des actions au service des Essonniens.	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr	Plus d'informations sur www.associations.essonne.fr

Offre de formation en méthodologie de projets internationaux ouverte à toutes les associations de coopération internationale (plus d'informations sur www.associations.essonne.fr)

TOURISME

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Appel à projets touristiques	<p>Projets visant à favoriser le développement de l'attractivité touristique dans plusieurs domaines (en cohérence avec le schéma départemental du développement du tourisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > patrimoine, > nature, > terroir, > hébergement, > accessibilité, mobilité, service. <p>Les projets peuvent porter sur la création d'une nouvelle offre ou sur la qualification d'une offre déjà existante.</p>	Mars 2022	Mai 2022



ESPACE DANSE 91



ACTION SOCIALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Dates de dépôt du dossier (prévisionnel)
Épiceries sociales et solidaires	Critères définis par délibération (janvier 2019)	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021
Association à caractère social : domaine solidarité - famille	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021
Association à caractère social : domaine enfance et familles et protection de l'enfance	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021
Association à caractère social : domaine prévention santé	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > Les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021

ACTION SOCIALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Dates de dépôt du dossier (prévisionnel)
Association à caractère social : domaine personnes âgées	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021
Association à caractère social : domaine personnes handicapées	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021
Association à caractère social : action de prévention en faveur de l'enfant et sa famille	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > Les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2021	Mi-décembre 2021

SPORTS

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Subvention de fonctionnement suivant le nombre de licenciés	Dispositif réservé aux associations ayant un an d'existence, affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports, soutenues financièrement par leurs collectivités de référence (commune et/ou EPCI) et s'engageant au travers du Tremplin Citoyen (dispositif Jeunesse).	Mi-septembre 2021	Fin octobre 2021
Soutien au sport de haut niveau – subvention aux clubs suivant le niveau national de pratique	Dispositif réservé aux associations ayant un an d'existence, affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports, soutenues financièrement par leurs collectivités de référence (commune et/ou EPCI) et s'engageant au travers du Tremplin Citoyen (dispositif Jeunesse) > Évoluer en championnat amateur ou professionnel dans une discipline reconnue de haut niveau par le Ministère des Sports tel que défini dans la politique sportive départementale. > Développer une section ou entente féminine. > Maintenir une école de sport encadrée par un professionnel diplômé d'Etat.	Mi-octobre 2021	Mi-décembre 2021
Manifestations sportives	Dispositif réservé aux associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports ou associations proposant un événement innovant à forte valeur ajoutée pour le territoire. > Présenter un niveau sportif à minima national ou international attesté par la Fédération de référence. > Présenter un intérêt spécifique pour le territoire revêtant une forte identité et un intérêt départemental pour son ancrage historique et/ou pour son nombre de participants. > Être soutenu par la collectivité de référence (commune et/ou EPCI). > S'inscrire dans une démarche éco responsable.	Début septembre 2021	Toute l'année - Trois mois avant la manifestation
Aide à l'investissement en matériel sportif	Dispositif réservé aux associations déjà partenaires du Département, ou à défaut justifiant d'une année d'existence, soutenant des actions au bénéfice des Essonnais.	Début décembre 2021	Selon 2 périodes dans l'année
Aide aux projets	Dispositif réservé aux associations sportives et autres partenaires du Département Projets visant à encourager l'innovation et les projets d'envergure départementale s'inscrivant dans le cadre d'une thématique spécifique : sport santé, sport nature, sport et olympisme, sport handicap, etc.	Selon les dates de la campagnes	-
Ambassadeurs du sport de l'Essonne	Dispositif sous forme d'appel à candidatures à destination des sportifs de haut niveau et espoirs du département. > Être inscrit sur une des trois listes suivantes du Ministère des Sports : haut niveau, espoirs, collectifs nationaux > Être licencié en Essonne > Être domicilié à moins de 100km de son club à l'exception des sportifs s'entraînant dans les Pôles Espoirs et Pôles France	Début juin 2022	Fin août 2022
Subvention aux Comités sportifs	Dispositif de soutien destiné aux Comités sportifs départementaux > Avoir son siège social en Essonne > Être affilié à une fédération sportive nationale unisport ou multisports agréée par le Ministère des Sports > Intégrer une des catégories suivantes : unisport olympique ou paralympique, unisport non olympique, multisports, affinitaires et sports scolaires, spécifiques > Faciliter dans les clubs l'accueil des jeunes dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen > Articuler les actions de développement des disciplines en veillant au lien entre l'accès au sport pour tous et la pratique sportive de haut niveau	Fin septembre 2021	Mi-novembre 2021

Le Département de l'Essonne met également à disposition des associations partenaires du matériel de communication (banderoles, arche gonflable, oriflammes, barrières, tentes, remorque scène).

Entente Sportive
Montgeron Handball

Entente Sportive
Montgeron Football

Entente Sportive
Montgeron Basket

Entente Sportive
Montgeron Athlétisme

FFB
ÉCOLE
FRANÇAISE
MINIBASKET
ES
BASKET
MONTGERON



POLITIQUE DE LA VILLE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
<p>Appels à projet annuel : contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), commun avec État et CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Projet répondant aux trois volets de la charte CLAS : méthodologie, parentalité et apports culturels. > Projet pour l'accompagnement à la scolarité des enfants habitants des quartiers en «Politique de la ville». 	Avril 2022	Un mois et demi après la date de lancement directement auprès des coordinateurs CLAS du territoire concerné
<p>Appels à projet annuel : programmation politique de la ville, commun avec État et CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Projet destiné aux habitants des quartiers en "Politique de la ville", > Projet répondant aux orientations des contrats de villes et intercommunalités. > Projet répondant à la politique départementale de cohésion sociale : éducation, insertion vers l'emploi et le lien social. 	Septembre 2021	Novembre 2021 auprès des chefs de projet du territoire concerné
<p>Appel à projet «Actions Départementales»</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Projet s'adressant aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), > L'action doit se dérouler sur plusieurs EPCI, > Le projet doit s'inscrire dans l'une des thématiques que le Département a identifié comme prioritaire. 	Janvier 2022	Un mois après la date de lancement auprès du Conseil départemental.



LOGEMENT/HABITAT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Soutien aux dispositifs de lutte contre la précarité (SLIME, Action de formation des bénévoles d'associations caritatives)	<p>Aides pour la réalisation de visites à domicile en matière de lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > participation financière du CD91 dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conclue dans le cadre d'un dispositif SLIME ; > en fonction du dispositif et au regard des enjeux du territoire : financement CD91 entre 50 % et 100 % du reste à charge. <p>Soutien aux missions des ALEC-EIE partenaires de la plateforme essonniennne Rénover Malin :</p> <ul style="list-style-type: none"> > soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens afin de renforcer la territorialisation des actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique et de massifier les travaux de rénovation énergétique. 	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Sécurité routière	<p>Les actions de sensibilisation et de prévention qui pourront faire l'objet d'une subvention devront être orientées vers une ou plusieurs des thématiques portées par le DGO, document disponible sur le site de la Préfecture. La participation financière globale de l'État et du Conseil départemental ne pourra excéder 50 % du montant éligible de l'action. Le projet, ainsi que l'ensemble des documents demandés, devront être établis en deux exemplaires, un pour la Préfecture de l'Essonne et l'autre pour le Conseil Départemental de l'Essonne.</p>	1 ^{er} janvier 2022	15 février 2022 avec dérogation jusqu'à mi-mars 2022



UN COMMERCE EQUITABLE
POUR UNE ECONOMIE AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

1^{er} réseau associatif de commerce équitable en France

150 associations Artisans du Monde et membres relais animés par 6000 bénévoles et 80 salariés

120 organisations de producteurs au Sud dans 48 pays (Afrique, Asie, Amérique)

7 moyens d'actions

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Subvention de fonctionnement pour les associations de promotion et de valorisation d'actions pour le développement durable du territoire essonnien	Les projets doivent concerner des interventions géographiquement situées en Essonne ou répondre aux besoins du territoire départemental	Janvier 2022	Février 2022
Concours "Action pour la planète !" de valorisation des initiatives éco-citoyennes des Essonnien en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> > Essonnien constitués en groupe sous forme associative (groupe avec un statut juridique) ou non (union de quartiers, collectif de voisins, groupe d'amis etc). > Les projets doivent être réalisés dans les 2 ans avant la date de lancement du présent concours ou en cours de réalisation à la date de lancement. > Ils doivent être menés en Essonne et ne pas octroyer de bénéfice financier direct à son -ses initiateur(s). > Ils doivent répondre aux critères suivants par ordre de priorité croissant : prise en compte d'au moins un des thèmes du développement durable (contribuer à améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie, contribuer à consommer plus responsable, contribuer à favoriser le vivre ensemble), caractère reproductible de l'action, dimension créative, originale, voire ambitieuse de l'action, le public visé et sa diversité 	Novembre 2021	Janvier 2022
Prix de l'Innovation durable (PID)	Repérer, encourager, soutenir et promouvoir les initiatives qui font converger innovation sociale, développement durable et création d'emplois locaux : transition énergétique, économie circulaire, TIC, santé, cohésion sociale, prévention de la précarité énergétique, solidarité, agriculture urbaine. 6 critères de sélection : <ul style="list-style-type: none"> > caractère innovant de l'initiative, > intérêt général, > solidité du modèle économique, > dimension partenariale, > capacités entrepreneuriales, > ancrage local du projet. 	Février 2022	Mars 2022
Subvention d'investissement pour les associations de protection et de valorisation des patrimoines naturels, paysagers et des milieux aquatiques ou forestiers	Le Département propose une aide en investissement pour les associations souhaitant développer des projets dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et des milieux aquatiques et forestiers de l'Essonne : <ul style="list-style-type: none"> > Acquisitions foncières d'espaces à protéger (aide destinée au seul Conservatoire régional d'espaces), y compris les conceptions intellectuelles d'outils pédagogiques, > Travaux de restauration ou de valorisation d'espaces naturels ou des trames verte et bleue et des chemins de randonnée. 	Janvier 2022	Février 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
<p>Appel à projets dans le cadre du Fonds innovation transition énergie climat (FITEC) pour soutenir les projets innovants sur le territoire en matière de transition énergétique relevant de l'économie circulaire, de la production locale d'énergies renouvelables, de la mobilité décarbonée ou encore de la rénovation durable</p>	<p>Soutenir les projets innovants sur le territoire en matière de transition énergétique relevant de l'économie circulaire, de la production locale d'énergies renouvelables, de la mobilité décarbonée ou encore de la rénovation durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > portée par une collectivité (EPCI, communes, syndicats), une association ou un bailleur social, > dans les champs de compétences du Département (avec une notion de rayonnement départemental et innovant), > non financés par un dispositif départemental existant, > contribuant aux objectifs de la transition énergie-climat (au moins 2) : développement des énergies renouvelables ou de récupération, économie circulaire, mobilité décarbonée, construction ou rénovation de bâtiment à haute performance énergétique, recyclage d'espaces bâtis ou non bâtis intégrant des solutions basées sur la nature et les solidarités (avec des gains économiques, sociaux et environnementaux), > projet en phase opérationnelle (travaux démarrés dans l'année suivant le dépôt du dossier), > projet reproductible et mobilisant des partenariats avec les pouvoirs publics. 	Mai 2022	Octobre 2022
<p>Subvention d'investissement aux associations de développement de jardins partagés, jardins pédagogiques et jardins d'insertion</p>	<p>Appel à projets réservé aux associations œuvrant pour le développement de jardins partagés, jardins d'insertion et jardins pédagogiques, pour les trois catégories de dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les études, > les conceptions intellectuelles d'outils pédagogiques, > la réalisation de travaux : aménagements liés au jardinage, travaux de génie écologique, équipements d'accueil du public. <p>Les projets présentés devront participer aux travaux en matière de restauration de la trame verte et bleue. Les travaux devront être réalisés sur des terrains publics conventionnés.</p>	Janvier 2022	Février 2022
<p>Subvention de fonctionnement aux associations de prévention des déchets ou de l'économie circulaire</p>	<p>Les projets peuvent être à différents stade (émergence, développement) ou être des projets d'essaimage d'activités. Ils doivent correspondre à des innovations ou expérimentations en matière d'économie circulaire et portés sur un des 7 piliers de l'économie circulaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'approvisionnement durable, > l'écoconception, > l'écologie industrielle et territoriale, > l'économie de la fonctionnalité, > la consommation responsable, > l'allongement de la durée d'usage par le consommateur, > le recyclage. 	Janvier 2022	Février 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Associations de protection animale	Le Département propose une aide en fonctionnement pour les associations de protection animale : > associations sans structure d'accueil > refuges > association de soins aux animaux sauvages	Janvier 2022	1 ^{er} mars 2022
Association de protection et de valorisation des patrimoines naturels, paysagers et des milieux aquatiques ou forestiers	Le Département propose une aide en fonctionnement Pour les associations souhaitant développer des projets dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et des milieux aquatiques ou forestiers de l'Essonne.	Décembre 2021	Février 2022

Aides matérielles apportées dans le cadre de l'opération 'Essonne Verte, Essonne Propre' : mise à disposition de bennes, gants, sacs poubelles, outils de communication, prise en charge du traitement des déchets collectés

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Actions de sensibilisation à la pratique du vélo	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action conforme à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux moyens humains, à du matériel, à des documents de communication. 	Toute l'année	
Développement d'ateliers participatifs et solidaires à destination des cyclistes	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action et dépenses conformes à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux études de faisabilité, aux travaux liés à la réalisation des locaux, au matériel et aux outils. > Les moyens humains sont exclus de l'assiette de la subvention. 	Toute l'année	
Actions en faveur de l'apprentissage du vélo auprès des publics en insertion ou des collégiens	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action conforme à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux moyens humains, à du matériel, à des document de communication. 	Toute l'année	

AGRICULTURE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Conventions d'objectifs annuels des organismes du monde agricole	<p>Les actions retenues dans le cadre des partenariats annuels, doivent s'inscrire dans les 3 axes de la politique agricole départementale 2017-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, > améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, > pérenniser, maintenir des espaces agricoles fonctionnels, <p>La validation des actions se fait après analyse technique et financière du dossier.</p>	Mai 2022	Fin d'année

Cette année encore, le Conseil départemental propose aux associations une offre large de formations gratuites.

Vous êtes dirigeants, bénévoles, salariés associatifs, vous souhaitez créer une association, mener à bien un projet, trouver des réponses dans les domaines du juridique, des ressources humaines, de la comptabilité, de la bureautique, de la citoyenneté, de la communication ? Inscrivez-vous aux formations proposées à la rubrique « se former » et retrouvez les programmes de formations sur le site

associations.essonne.fr

Pour toute question, suggestion ou information, le pôle formation se tient à votre disposition par mail :
formation-asso@cd-essonne.fr
Tél. : 01 60 91 32 53 / 01 60 91 93 78

Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement personnalisé : des agents du Département sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions associatives. Que ce soit pour modifier les statuts de votre association, être accompagné dans le montage d'un projet, pour une question précise touchant la gouvernance ou la gestion associative ou pour toute autre demande. Nous pouvons venir à votre rencontre ou échanger par mail ou par téléphone.

Pour nous contacter, trois possibilités :

- en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet associations.essonne.fr (rubrique contact)
- en téléphonant au 01 60 91 93 69 / 01 60 91 95 04
- en nous écrivant à crdva91@cd-essonne.fr

Enfin, le Département de l'Essonne peut être amené également à mettre à la disposition des associations des aides matérielles diverses pour les aider au quotidien ou dans l'organisation de leurs évènements associatifs : prêt de salles, don de matériels ou de mobiliers, don de denrées, aide à l'ingénierie de projets, accompagnement, formations et accès aux droits des bénévoles, accompagnement aux usages numériques, et prêts d'outils de communication et d'évènementiel comme des banderoles, oriflammes, barrières, tentes, etc.



Département de l'Essonne
Service citoyenneté et vie associative
1, place Mendès France
91000 Évry-Courcouronnes
Tél. : 01 60 91 93 74



— TERRE D'AVENIRS —